

MINISTRE DE L'INTERIEUR
DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
SOUS-DIRECTION DE LA POLICE DES FRONTIERES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

URGENT

LA DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE ET SOUS DIRECTION
DE LA POLICE DES FRONTIERES ATTESTE PAR LE PRESENT QUE :

MADemoiselle CONAN RACHELLE A ETE ARRETEE LORS DE SON CONTRÔLE AVANT
EMBARQUEMENT LE MARDI 01 NOVEMBRE 2011 AVEC UNE QUANTITE D'IVOIRES ET DE
MASQUES . COMPTE TENU DE LA CONVENTION CONTRE LE TRAFIC D'IVOIRES ET DE
MASQUES , ELLE EST ACCUSEE DE TRAFIC ILLICITE D'IVOIRES , DE BRACONNAGE ET
D'OBTENTION ILLEGALE D'OBJETS D'ARTS.

POUR QU'ELLE SOIT EXEMPTEE DE TOUTE POURSUITE , ELLE DOIT PAYER LA SOMME DE
7 500 EUROS AFIN QU'ELLE SOIT LIBRE DE VOYAGER.

EN FOI DE QUOI NOUS LUI DELIVRONS CE DOCUMENT AFIN QU'ELLE PUISSE
S'ACQUITTER DE CETTE SOMME POUR SA LIBERATION.



ABIDJAN , LE MARDI 01 NOVEMBRE 2011



COMMISSAIRE DE L'AEROPORT

Kouakou Alain
KOUAKOU ALAIN
Commissaire de l'Aéroport

KOUAKOU ALAIN

*Commissaire de l'Aéroport
Internationale d'Abidjan*